Image not found or type unknown

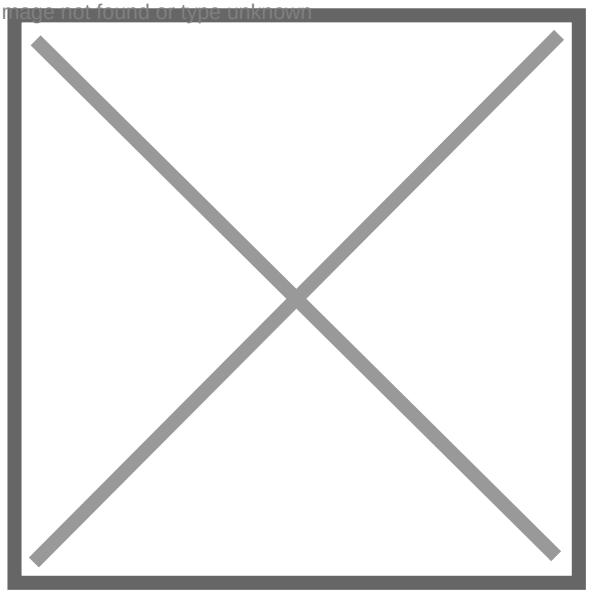

Fraude sur ancien compte bancaire que dois-je faire?

Par **neyl**, le **11/07/2010** à **12:31**

Bonjour,

mon compagnon est parti à l'étranger pour son travail. Nous avons fait l'acquisition d'un bien immobilier il y a quelques mois et avons changé de coordonnées bancaires (compte en commun). Nous en informons alors notre opérateur de téléphonie mobile SFR.

Suite à son départ pour l'étranger, mon compagnon résilie son contrat et abonnement chez SFR. Tout a été pris en compte (lettres de confirmation à l'appui). Pour tout départ à l'étranger suivant les clauses du contrat, une rupture de contrat est possible.

De plus, n'allant pas jusqu'à la fin de son engagement de 2 ans avec SFR, à cause de son départ pour l'étranger, SFR l'a exonéré des sommes restant dues (courrier de confirmation à l'appui). A ma grande surprise, une facture des sommes restant dues (618€96) lui a été envoyée.

Ayant fait opposition à ce prélèvement auprès de notre banque, SFR s'est permis de prélever la somme sur l'ancien compte de mon compagnon. Je voudrais porter plainte. Mais je ne connais ni les démarches ni la personne à contacter pour déposer une plainte contre SFR.

Pouvez-vous m'aider s'il vous plait car cela nous met financièrement dans la "panade" ce mois ci.

Merci à l'avance de votre réponse.

Par **jeetendra**, le **11/07/2010** à **12:51**

Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes,
5 Bd de Lattre de Tassigny, BP 373, 40012 MONT DE MARSAN CEDEX,
Tél. : 05.58.46.66.66

U.F.C Que Choisir Rue du 8 Mai 1945, 40000 Mont de Marsan
Tél : 05 58 05 92 88

Bonjour, prenez contact lundi avec la DGCCRF, l'Association UFC que choisir à Mont de Marsan, ils vous aideront, bon dimanche à vous.

Par **neyl**, le **11/07/2010** à **13:47**

Je vous remercie infiniment de m'avoir répondue aussi vite et vous souhaite également un bon dimanche.
Merci beaucoup !!!!

Par **superbanker**, le **12/07/2010** à **08:39**

La banque peut probablement encore rejeter le prélevement;
motif : il y avait opposition au prélevement sur votre compte habituel, et probablement pas d'autorisation donnée sur l'ancien compte de votre conjoint (a voir) ; demandez leur rapidement de faire le nécessaire par écrit.
Cdt

Par **neyl**, le **12/07/2010** à **21:38**

Alors ce que nous avons fait c'est que nous avons laissé le compte actif pour que certains prelevements se fassent encor dessus le temps de cloturer le compte. Mais SFR etait prevenu depuis quelques mois que nous avions changé de compte. Et ils ont deja prelevé la somme sur l ancien compte.
C'est pour ça que je veux porter plainte contre eux car ils n 'avaient pas le droit de prelever sur l ancien compte comme ils veulent. En gros ils ont vu que l'on avait fait opposition et ils ont gardé les anciennes coordonnees bancaires pour se servir sur l ancien compte. Je trouve ça pathétique et punissable.

Par **neyl**, le **11/08/2010** à **15:49**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Bonjour à tous!

Un GRAND MERCI à tous pour vos précieux conseils (Jeetendra, Superbanker...)
Un GRAND MERCI aussi à UFC QUE CHOISIR pour l'efficacité et la rapidité de leur action à résoudre mon souci car aujourd'hui tout est rentré dans l'ordre.

MERCI! MERCI INFINIMENT !!!!

;-))

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés